

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juin 2025</b>	<b>N° 2025-241</b>

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108745-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	<b>Conseil du 6 juin 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<b>N° 2025-241</b>

**Subventions 2025 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés.

Ce soutien à 46 manifestations culturelles est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2023/595 du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 6 manifestations, pour un montant global de 205 000 €.

Le budget de la présente délibération est constitué des actions définies dans le tableau suivant :

<b>ACTION et organisateur</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<b>SUBVENTION BM</b>	<b>BUDGET GLOBAL</b>
<b>SALON DU LIVRE JEUNESSE</b>  <b>Ville du Bouscat</b>  Fiche action n° C061051 Codev ville du Bouscat  Demande n°2025-00476	<b>SALON DU LIVRE JEUNESSE</b> <b>24ème édition - Du 18 au 22 mars 2025</b> « La Mythologie » était la thématique du salon du Livre jeunesse du Bouscat cette année. Tout au long de cette semaine festive consacrée à la littérature pour la jeunesse sous toutes ses formes, les participants ont pu rencontrer les auteurs et illustrateurs invités, découvrir leur univers singulier, participer à des expositions, des ateliers et s'émerveiller devant les contes et spectacles, à la découverte ou redécouverte des grands mythes qui alimentent depuis des millénaires notre imaginaire.  <b>Plan de financement</b> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 46 010 €.	<b>10 000 €</b>	46 010 €

	<p>Au vu du dépassement du seuil annuel de la ville du Bouscat (computation des seuils fixée à 23 000 € à l'échelle de Bordeaux Métropole) vérifié par le Service des aides versées et guichet unique, l'attribution de la subvention pour le Salon du Livre jeunesse est de ce fait proposée dans la présente délibération.</p>		
<p><b>JALLES HOUSE ROCK</b></p> <p><b>Ville de Saint-Médard-en-Jalles</b></p> <p>Fiche action n°C061171 Codev ville de Saint-Médard-en-Jalles</p> <p>Demande n°2025-00513</p>	<p><b>JALLES HOUSE ROCK</b> <b>17ème édition - Les 4 et 5 juillet 2025</b></p> <p>Le Jalles House Rock est un festival de musique qui propose depuis 17 ans une programmation rock mêlant groupes locaux, découvertes et têtes d'affiche nationales et internationales.</p> <p>En plus des concerts, un village rock valorise les acteurs locaux (labels indépendants, associations mais aussi créateurs, artistes et exposants) et les enfants sont invités à participer aux activités au Family Rock.</p> <p>« Jalles House Rock » est le fruit d'un partenariat original, nourri tout au long de l'année entre l'équipe de la Direction de la Culture de la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles et l'association l'Estran.</p> <p>Le festival réunit tous les ans des milliers de spectateurs (5 000 personnes attendues) et fédère plus d'une centaine de bénévoles.</p> <p>Cette année, Lemon Rose, Irmini Mons, Johnnie Carwash, Péniche, Origine, Cloudy Heads, Cactus Riders, Maddy Street, Kid Kapichi, Yard se partagent l'affiche.</p> <p><b>Plan de financement</b></p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 10 000€ par an depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 82 500 €</p> <p>Au vu du dépassement du seuil annuel de la ville de Saint-Médard-en-Jalles (computation des seuils fixée à 23 000 € à l'échelle de Bordeaux Métropole) vérifié par le Service des aides versées et guichet unique, l'attribution de la subvention pour le Jalles House Rock est de ce fait proposée dans la présente délibération.</p>	10 000 €	82 500 €
<p><b>LES ARTS MELES</b></p> <p><b>Ville d'Eysines</b></p> <p>Fiche action n° C061003 CODEV ville d'Eysines</p> <p>Demande n°2025-00504</p>	<p><b>LES ARTS MELES</b> <b>17ème édition - Les 27 et 28 septembre 2025</b></p> <p>Depuis 17 ans, Eysines invite le public, le temps d'un week-end, à se (ré)appropriier la ville à travers une programmation artistique mêlant théâtre, cirque, arts visuels, performances, danse, ateliers et installations participatives. Un festival gratuit et accessible à toutes et tous, mêlant joyeusement art et interventions dans l'espace public.</p> <p>La thématique de cette année est « Toujours plus grand ». Le public est invité à porter son regard sur ce qui, comme le festival, devient toujours plus grand, à porter un autre regard sur la ville le temps d'un week-end.</p> <p>8 propositions artistiques le samedi après-midi, 7 le dimanche, des expositions, ateliers, entresorts, performances circassiennes, installations artistiques, spectacles de rue, ateliers interactifs sur ces deux journées. Une soirée riche en impromptus, spectacles et espaces de convivialité le samedi 27 septembre avec un village artistique sur la grande place du bourg.</p> <p>Sont notamment programmés cette année la compagnie Bancale, Jean Noël Mistral, la compagnie Mesdemoiselles, Compagnie du Deuxième, compagnie Leve un peu les bras, Minuit compagnie, Maboul Distorsion, Cie Rhizome, Slowfest et le Collectif du Plateau.</p> <p><b>Plan de financement</b></p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 120 000 €.</p>	15 000 €	120 000 €

	<p>Au vu du dépassement du seuil annuel de la ville d'Eysines (computation des seuils fixée à 23 000 € à l'échelle de Bordeaux Métropole) vérifié par le Service des aides versées et guichet unique, l'attribution de la subvention pour Les Arts Mêlés est de ce fait proposée dans la présente délibération.</p>		
<p><b>VU-VIBRATIONS URBAINES</b></p> <p><b>Ville de Pessac</b></p> <p>Fiche action n°C061165 Codev ville de Pessac</p> <p>Demande n°2025-00494</p>	<p><b>VU-Festival des Vibrations urbaines</b> <b>27ème édition - Du 13 septembre au 7 octobre 2025</b></p> <p>Les Vibrations Urbaines (VU), est un évènement national de référence des cultures urbaines. Pluridisciplinaire, la manifestation a gagné sa notoriété et sa légitimité depuis sa création en 1998.</p> <p>Porté par la Ville de Pessac, le festival promeut des activités populaires pratiquées en ville, peu relayées par les institutions locales.</p> <p>En quelques mots, VU c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'un des plus anciens battles de breakdance de France.</li> <li>- Des compétitions de skate, trottinette et de BMX figurant parmi les premières manifestations de leur genre à avoir émergées en France à la fin des années 1990, contribuant ainsi au développement de ces disciplines tant sur le plan national qu'international.</li> <li>- Des fresques et expositions qui mettent en lumière des street-artistes internationaux.</li> </ul> <p><b>Plan de financement</b> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 200 000 €.</p>	<b>25 000 €</b>	200 000 €
<p><b>LIRE EN POCHE</b></p> <p><b>Ville de Gradignan</b></p> <p>Fiche action n°C061050 Codev ville de Gradignan</p> <p>Demande n°2025-00488</p>	<p><b>LIRE EN POCHE</b> <b>20ème édition - Les 10, 11 et 12 octobre 2025</b></p> <p>Créé en 2005, Lire en Poche est le salon de la rentrée littéraire au format poche. Même s'il n'exclut pas les nouveautés en grand format des auteurs invités, il met d'abord en avant le petit format, dans toute sa diversité et sa modernité – un secteur représentant aujourd'hui un quart des ventes en librairie.</p> <p>La manifestation se tient, dans le Parc de Mandavit de Gradignan, le Théâtre des Quatre Saisons et la Médiathèque Jean-Vautrin, et essaime également dans de nombreuses communes voisines par le biais de partenariats avec des structures scolaires, culturelles ou à vocation sociale.</p> <p>Lire en Poche, c'est 28.000 visiteurs sur 3 jours, 100 auteurs invités chaque année – dont une quinzaine d'étrangers, et une trentaine d'auteurs jeunesse, plus d'une centaine de rencontres dans des classes et 11 librairies indépendantes. L'entrée, et l'accès à l'ensemble des animations (y compris scolaires) sont gratuits.</p> <p>Cette édition anniversaire se veut avant tout une fête des livres de poche, sorte de thème sous-jacent qui mettra l'accent sur la variété, les nouveautés comme les fonds de collections. Elle sera l'occasion de réinviter celles et ceux qui ont marqué de leur empreinte l'histoire de Lire en Poche, en particulier plusieurs des parrains ou marraines des années antérieures, des figures littéraires aussi, en littérature générale comme en jeunesse.</p> <p><b>Plan de financement</b> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 95 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 579 300 €</p>	<b>95 000 €</b>	579 300 €
<p><b>FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE</b></p>	<p><b>FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE</b> <b>35ème édition, du 18 au 23 novembre 2025</b></p> <p>Depuis 1990, le Festival international du film d'histoire marie</p>	<b>50 000 €</b>	602 000 €

<p><b>Association Festival du film d'histoire</b></p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n°C061166</p> <p>Demande n°2025-00457</p>	<p>Histoire, cinéma et audiovisuel pour une meilleure compréhension de notre présent.</p> <p>Avec un nouveau thème chaque année, la programmation propose une quarantaine de débats, des cafés historiques, des cafés littéraires, des conférences, des entretiens et des rencontres avec des invités de renom.</p> <p>En effet, la quasi-totalité des projections de documentaires sur le festival sont accompagnées de présentations en présence des réalisatrices, réalisateurs ou de leurs producteurs et productrices.</p> <p>Cette année, le 35e festival international du film d'histoire se déroulera du 18 au 23 novembre 2025 et proposera une sélection cinématographique de plus d'une soixantaine de films de fiction et de documentaires sur la thématique « Secret et Mensonge ».</p> <p>Le Festival international du film d'histoire, en développant chaque année sa programmation, s'est imposé peu à peu comme la manifestation culturelle de référence à l'échelle nationale concernant le documentaire d'histoire.</p> <p><b>Plan de financement</b></p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 602 000 €.</p>		
---	---	--	--

<p><b>Nombre d'actions</b></p> <p>6</p>	<p><b>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</b></p> <p>205 000 €</p>
---	--

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

- VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,
- VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
- VU** la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,
- VU** la délibération n°2023/595 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 relative aux contrats de co-développements 2024-2027,
- VU** les dossiers déposés par les opérateurs,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, articles 657341 et 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------